



**Diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg**  
*Cellule diocésaine Covid-19*

***Communication à nos agents pastoraux/UP/paroisses/missions linguistiques/communautés religieuses***

## **Précisions sur le chant et autres points pour le canton de Fribourg**

**Comme annoncé, nous vous soumettons ici, suite aux réponses que nous avons reçues, quelques précisions concernant l'adaptation et la mise en œuvre pour notre Église des mesures décidées par le Conseil fédéral et qui sont entrées en vigueur le 19 avril 2021. Nous regrettons le délai d'attente, mais la récolte d'informations a été fastidieuse : nous reviendrons vers vous ces prochains jours pour d'autres précisions, notamment liées à la Fête-Dieu.**

### **Rappel des règles de base à respecter en toute circonstance :**

- s'abstenir de participer en cas de symptômes,
- aérer régulièrement des lieux,
- collecter les données des participants,
- avoir 1,5 mètre de distance interpersonnelle,
- respecter les consignes d'hygiène (port du masque, désinfection des mains et des surfaces...).

### ***Messes et célébrations religieuses (baptême, mariage funérailles...)***

Toutes les célébrations religieuses restent limitées à 50 personnes, enfants compris, pour autant que les lieux permettent le respect des distances interpersonnelles (c'est-à-dire limitation de la capacité d'accueil à un tiers).

### ***Chant et musique lors des célébrations***

Les chorales d'enfants ou d'adultes, amateurs ou professionnels n'ont pas le droit d'animer les célébrations. Seul un soliste est autorisé.

En revanche, le chant de l'assemblée est à nouveau possible pour tous les fidèles, avec le port du masque.

Seuls les musiciens professionnels sont autorisés à animer les célébrations. L'utilisation d'instruments à vent est désormais possible en sus de l'orgue.

### ***Réunions***

En ce qui concerne les manifestations liées à l'Église, voici les limites du nombre de personnes :

- pour les réunions pastorales (réunions de travail et des équipes pastorales) 15 personnes au maximum ;

- pour les séances de formation (conférences, parcours de formation...) un tiers de la capacité de la salle, mais 50 personnes au maximum ;
- pour les assemblés 15 personnes maximum, font exception les assemblées paroissiales pour lesquelles le nombre des participants n'est pas limité (comme pour les assemblées communales).

Nous vous remercions pour vos efforts continus durant ces temps compliqués.

N'hésitez pas à contacter notre cellule diocésaine :

- Vaud : Michel Racloz : 021 613 23 41
- Genève : Silvana Bassetti, Mercedes Lopez : 022 319 43 37
- Fribourg (français) : Véronique Benz, João Carita : 026 426 34 13
- Fribourg (allemand) : Marianne Pohl-Henzen : 026 426 34 15
- Neuchâtel : Julia Moreno : 032 720 05 61

*Fribourg, le 21 avril 2021*

La Cellule diocésaine Covid-19